Centre d'initiation à la nature
Maison de Pays BP 9 52160 Auberive
03 25 84 71 86 – 06 98 91 71 86

2024
Contrat de location des ânes du CIN d'Auberive

A COMPLETER ET A RETOURNER PAR COURRIER

Nom **:** ..... Prénom : .....

Adresse complète : .....
.....
.....

Tél :.....Mail :.....

Nombre de participants : Adultes : ..... Enfants + 12 ans : ..... Enfants de - 12 ans : .....

Date de réservation : .....

Heure de RdV : ..... Nombre d'ânes : .....

Réservation hébergement dans les cabanes nature d'Auberive Oui ☐ Non ☐

Date : .....

Règlement : montant :.....Espèces ☐ Chèque ☐ Virement ☐

Matériels fournis

Bât(s), couverture(s) de protection, sacoches de portage, licol(s), longe(s), le petit matériel de soin (étrille, brosse, cure-pied).

Les soins

Le loueur s'engage à prendre soin de l'âne (des ânes) tout au long de la balade ou randonnée. Votre animal devra être pleinement respecté et faire l'objet d'attentions particulières à partir de nos recommandations lors de votre départ.

Le matériel

Le loueur devra remettre le matériel en état et nous signaler les défections, dommages ou pertes éventuels.

Itinéraire

Le loueur est responsable de son itinéraire. Afin de faciliter le choix de parcours, l'association s'engage à fournir des parcours adaptés à l'utilisation d'animaux de bât.
En cas d'itinéraire préparé par vos soins, celui-ci devra être transmis pour validation de notre part.

un avenir par l'éducation populaire

Ligue de l'Enseignement de Haute-Marne
Maison de Pays – BP 9 – 52160 AUBERIVE
Tel : 03 25 84 71 86- Fax : 03 25 31 43 61
Courriel: cin.auberive@ligue52.org – Site Internet : www.ligue52.org

Centre d'initiation à la nature
Maison de Pays BP 9 52160 Auberive
03 25 84 71 86 – 06 98 91 71 86

Sécurité

Le portage d'enfants se fait sous la responsabilité du loueur de l'âne. Celui-ci doit se faire impérativement avec un animal tenu en longe par un adulte. Dans les passages délicats (passages de rivières, descentes soutenues, talus….), l'enfant doit être retiré du dos de l'âne dans éventualité d'un trébuchement, d'un saut ou d'une chute de l'animal.

Assurance

L'association Ligue de l'enseignement 52 qui gère le CIN d'Auberive possède une assurance pour le cadre habituel de ses activités. Cependant, il est demandé au randonneur d'avoir une assurance individuelle accident et responsabilité civile.

Tarifs

⇨ **Prix de location à la journée** (1)

60 € par jour par animal la première journée, **50 €** le deuxième âne et les suivants.

⇨ **Prix de location sur plusieurs jours** (1)

60 € la location du premier âne le premier jour et **50 €** les jours suivants et les ânes supplémentaires.

(1) animal + bât + sacoches + matériel entretien + itinéraire sur carte

⇨ **Prix de location à la ½ journée** (attention ½ journée permet de découvrir l'âne, sa prise en main et une petite balade d'une heure maximum))

40 € par animal la 1/2 journée.

La réservation sera définitive dès réception des arrhes d'un montant de 30% du montant total de la location à l'ordre de " Ligue de l'enseignement 52 ". Le solde devra être réglé au départ de la randonnée.

Conditions particulières

En cas de météo difficile, il est possible de décaler votre location en fonction des contraintes des deux parties.

Non présentation ou dédit

En cas de non présentation le jour de la prestation et sans information préalable de la part du client, le montant de la location est dû et sera débité ou encaissé dans son intégralité.

En cas de dédit inférieur à J-3 inclu, 30 % du montant de la location sera demandé au client, sauf conditions exceptionnelles.

Fait à Auberive , le …… Signature du loueur avec mention « lu et approuvé »

Ligue de l'Enseignement de Haute-Marne
Maison de Pays – BP 9 – 52160 AUBERIVE
Tel : 03 25 84 71 86- Fax : 03 25 31 43 61
Courriel: cin.auberive@ligue52.org – Site Internet : www.ligue52.org